



PROJET DE FUSION – 4 COMMUNES DOMDIDIER-DOMPIERRE-LECHELLES-RUSSY

Synthèse du rapport du groupe de travail N° 6 Eau potable - Epuration

Membres du groupe

PAUCHARD Albert
ROGGEN Claude
ZBINDEN Raphaël
POCHON Claudine
GATTLEN Christophe

Commune de Russy, syndic et responsable
Commune de Domdidier
Commune de Léchelles
Commune de Dompierre
Commune de Russy

Thèmes traités :

1. Eau potable
2. Epuration des eaux

Le groupe s'est réuni à trois reprises en janvier et mars 2013.
Sa mission: dresser un état des lieux et émettre des propositions.

Il tient à préciser qu'il s'agit ici de recommandations émises à l'intention des futures autorités de la nouvelle commune et qu'il appartiendra à ces dernières de se déterminer.

1. Eau potable

<p>Consommation</p> <p>Domdidier 161'600 mètres cubes</p> <p>Dompierre 55'928 mètres cubes</p> <p>Léchelles 29'000 mètres cubes</p> <p>Russy</p>	<p>Après la fusion</p> <p>s chiffres remis par les communes démontrent que l'approvisionnement en eau potable de la population ne posera aucun problème.</p> <p>De plus, il reste encore des disponibilités non employées, quand bien même la population augmente dans le courant 2012-2021.</p>
---	---

<p>Approvisionnement du réseau d'eau communal</p> <p>Toutes les communes sont distributrices d'eau potable. Elle provient de diverses sources pour l'ensemble des communes, mise à part Léchelles qui possède sa propre eau et en fournit aux communes de Domdidier, Dompierre et Léchelles.</p> <p>Domdidier: source communale.</p> <p>Autres provenances: commune de Léchelles (48%); l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully (ABV), eau provenant du lac de Neuchâtel.</p> <p>Autre société distributrice: la Société de distillerie.</p> <p>Existence de sources privées.</p> <p>Dompierre: sources communales de Reyff et La Combaz. Captages légalisés en zone de protection de sources.</p> <p>Autres provenance: commune de Léchelles et de Corcelles.</p> <p>Existence de sources privés.</p> <p>Léchelles: sources communales.</p> <p>Russy: aucune source communale.</p> <p>Provenance: commune de Léchelles. Autre fournisseur: Société des eaux.</p> <p>Existence de sources privées.</p> <p>Une convention d'utilisation lie les communes de Domdidier, Dompierre et Russy à celle de Léchelle. Dompierre possède une convention avec</p>	<p>Après la fusion</p> <p>Les conventions avec Léchelles tombent.</p> <p>Par contre, la nouvelle commune devra reconduire les conventions avec la commune de Corcelles et l'ABV.</p>
--	---

<p>Prix du mètre cube</p> <p><u>Domdidier</u> - CHF 1.60</p> <p><u>Dompierre</u> - CHF 1.50</p> <p><u>Léchelles</u> - CHF 0.70</p> <p><u>Russy</u> - CHF 1.20</p>	<p>Après la fusion</p> <p>Il conviendra d'unifier le prix au mètre cube pour l'ensemble des habitants de la nouvelle commune.</p> <ul style="list-style-type: none"> Proposition du groupe de travail: CHF 1.10 à 1.20 le mètre cube. <p>Cette décision appartient aux nouvelles autorités communales de Belmont-Broye, selon les dispositions arrêtées par la loi sur les communes.</p> <p>L'augmentation de ce prix pour certains habitants pourrait être compensée par la diminution d'autres taxes (location du compteur, etc.)</p>
--	--

<p>Location de compteur</p> <p><u>Domdidier:</u> - CHF 80.00 /an</p> <p><u>Dompierre</u> - Compteur conduite 1 ¼ " : CHF 30.00/ - 1 ¼ " à 2" : CHF 70.00/ + 2" : CHF 100.00</p> <p><u>Léchelles</u> - CHF 100.00/an</p> <p><u>Russy</u> - CHF 50.00/an</p>	<p>Après la fusion</p> <p>Unifier le prix de location des compteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> Proposition du groupe de travail : CHF 60.00 <p>Domdidier est équipé avec les nouveaux compteurs RADIO dès le printemps 2013 (lecture par ondes).</p> <p>Mettre en place le système RADIO pour l'ensemble des compteurs pourrait influencer</p>
---	--

<p>Infrastructures</p> <p><u>Domdidier</u></p> <p>Équipement Réservoir communal de 2500 m³ (1'500 m³ ménage et 1'000 m³ pour réserve incendie); 3 réservoirs (anciens). Réseau communal.</p> <p>État du réseau d'eau Bon renouvellement par secteur en même temps que l'équipement du réseau EU/EC (séparatif).</p> <p>Personnel Service de voirie</p>	<p>Après la fusion</p> <p>La future commune n'aura pas besoin d'investir fortement dans les infrastructures, bonnes pour l'ensemble des villages.</p> <p>Dompierre et Domdidier vont réaliser un nombre de travaux entre 2013 et 2016.</p> <p>Personnel qualifiées pour la gestion du réseau d'eau et formée pour l'autocontrôle.</p>
---	--

Concessionnaire agréé Oui

Fontainier agréé Oui

Gestion de l'autocontrôle Oui

Moyens à disposition en cas de pénurie ou de pollution Possibilité de connexion au réseau de l'ABV ou à celui de Léchelles.

Dompierre

Equipement Réservoir communal pour l'eau des sources 200 m3. Réserve défense incendie garantie par l'eau de Léchelles. Réseau communal.

Etat du réseau d'eau En général bon, par endroit vieille conduite en fonte, d'avant 1960. Bonne pression suite aux travaux de la pose d'un surpresseur, quelques endroits fragilisés causés par l'augmentation de la pression.

Personnel Service de voirie.

Concessionnaire agréé Oui.

Fontainier agréé Oui. Une deuxième personne suit le cours de surveillant de réseau (SSIGE).

Gestion de l'autocontrôle Remise à jour du dossier d'autocontrôle en cours.

Moyens à disposition en cas de pénurie ou de pollution Le réseau est conçu pour être approvisionné uniquement par Corcelles ou par Léchelles.

Léchelles

Equipement Station de pompage au Baumes (avec Grolley). Réservoir sur la Côte (Russy) Chambre de comptage (Russy).

Etat du réseau d'eau Bon. Contrat d'entretien des hydrantes assuré par la maison Hinni depuis 3 ans et des vannes depuis 2012.

Personnel Service de voirie.

Concessionnaire agréé Oui.

Fontainier agréé Non. Service de voirie.

Gestion de l'autocontrôle A mettre en place.

Moyens à disposition en cas de pénurie ou de pollution Pénurie: possibilité de refoulement depuis Domdidier, mais cela nécessite l'installation d'une pompe. Pollution: possibilité de chloration du réservoir

Russy

Equipement Réseau communal en prise sur le réseau de Léchelles, fournisseur de l'eau communale. Réservoir de défense incendie.

Etat du réseau d'eau Bon.

Il est important que la commune de Dompierre conserve la jonction avec Corcelles-Payerne, comme eau de secours.

Il serait souhaitable d'étudier la possibilité d'un raccordement de l'eau de l'ABV, sur le réservoir de Léchelles, comme eau de secours également. Un nouveau système de pompe devra être ajouté aux installations de Domdidier.

<p>Personnel Non. Mandat.</p> <p>Concessionnaire agréé Oui.</p> <p>Fontainier agréé Non.</p> <p>Gestion de l'autocontrôle A mettre en place.</p> <p>Moyens à disposition en cas de pénurie ou de pollution Procédure identiques à Léchelles</p>	
--	--

<p>Règlements, taxe de raccordement et dispositions légales</p> <p><u>Domdidier</u> Règlement en vigueur (2000) Plan général d'écoulement des eaux réalisé</p> <p><u>Dompierre</u> Règlement en vigueur (1991) Plan général d'écoulement des eaux réalisé</p> <p><u>Léchelles</u> Règlement en vigueur Plan général d'écoulement des eaux à mettre à jour</p> <p><u>Russy</u> (1996) Règlement en vigueur depuis Plan général d'écoulement des eaux réalisé.</p> <p>Les règlements communaux sont accessibles sur les sites internet des communes.</p>	<p>Après la fusion</p> <p>Comme l'ensemble des règlements communaux ont des dispositions disparates en la matière, il s'agira d'établir un nouveau règlement pour la commune de Belmont-Broye.</p> <p>Plan général d'écoulement des eaux réalisé (PGEE) dans toutes les communes. Les futures autorités devront veiller à ce que les exigences des PGEE soient réalisées.</p> <p>Les communes avaient jusqu'à fin 2013 pour réactualiser leur règlement en la matière. Le canton a accepté un délai supplémentaire suite au projet de fusion.</p>
---	---

2. Epuration des eaux

<p>Organisation</p> <p>Les quatre communes font partie de l'AIDE, l'Association d'épuration des eaux de Domdidier et environs. Les autres communes membres sont Saint-Aubin et Avenches (Oleyres).</p>	<p>Après la fusion</p> <p>La commune de Belmont-Broye devient le principal membre de l'AIDE</p>
---	---

<p>Taxes d'utilisation</p> <p><u>Domdidier</u> CHF 1,90 par m³ d'eau consommée CHF 0,10 par m², surface en zone à bâtir + taxe fixe par unité d'appartement CHF 80.-</p> <p><u>Dompierre</u> CHF 1.50 par m³ d'eau utilisée. CHF 0.30 surface du terrain x indice. CHF 100.00 par appartement</p> <p><u>Léchelles</u> CHF 150.00/ an + CHF 2.00/ m³ d'eau utilisée. Entre CHF 50.00 et CHF 400.00/ année selon genre</p> <p><u>Russy</u></p> <table border="0"> <tr> <td>Immeuble avec compteur d'eau :</td> <td>CHF 2.70 / m³ d'eau consommée</td> </tr> <tr> <td>Immeuble avec source privée :</td> <td>CHF 95.00 / habitant dès la naissance</td> </tr> </table>	Immeuble avec compteur d'eau :	CHF 2.70 / m ³ d'eau consommée	Immeuble avec source privée :	CHF 95.00 / habitant dès la naissance	<p>Après la fusion</p> <p>Les autorités de la nouvelle commune devront unifier la pratique.</p> <p>Le groupe de travail n'entend pas émettre de propositions</p>
Immeuble avec compteur d'eau :	CHF 2.70 / m ³ d'eau consommée				
Immeuble avec source privée :	CHF 95.00 / habitant dès la naissance				

<p>Equipement</p> <p><u>Domdidier</u> Epuración réalisée pour l'ensemble du village En système unitaire : En système séparatif :</p> <p><u>Dompierre</u> Epuración réalisée pour l'ensemble du village En système unitaire : En système séparatif :</p> <p><u>Léchelles</u> Epuración réalisée pour l'ensemble du village Entièrement en système séparatif >100%</p> <p><u>Russy</u> Epuración réalisée pour l'ensemble du village Entièrement en système séparatif >100%</p>	<p>Après la fusion</p>
--	-------------------------------

Règlements, taxe de raccordement et dispositions légales

Domdidier

Règlement en vigueur (2002)

Dompierre

Règlement en vigueur (1991)

Léchelles

Règlement en vigueur (1993)

Russy

Règlement en vigueur (1993)

Les règlements communaux sont accessibles sur les sites internet des communes.

Après la fusion

Comme l'ensemble des règlements communaux ont des dispositions disparates en la matière, il s'agira d'établir un nouveau règlement pour la commune de Belmont-Broye.